



**Madame Élisabeth BORNE**  
**Ministre**

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
127 rue de Grenelle  
75007 PARIS 07

*Périgueux, le 21 avril 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame la Ministre,

J'ai été sollicitée par un collectif d'auto-entrepreneuses militant pour le droit à des indemnités correctes durant leur congé maternité.

En effet, ces jeunes femmes qui ont fait le choix de créer une autoentreprise ont subi de plein fouet la crise sanitaire et sociale liées au COVID-19, couplée au système défaillant du reversement de leur indemnité. En effet, elles perçoivent une indemnité journalière de 56,35€, soit 100% de l'indemnité, si le revenu moyen de leurs trois dernières années atteint un certain seuil de cotisations. Or la situation sanitaire actuelle ne leur permet pas d'atteindre le seuil pour obtenir des indemnités décentes : ce n'est que 5,63€ qui leur sont versés, pour un total mensuel de 150€.

Faute de cotisations suffisantes plus de 46% de femmes ont repoussé leur projet parental. Actuellement, ce sont plus de la moitié de ces auto-entrepreneuses qui voient le montant de leur indemnité s'amoinrir.

En 2021, le choix d'envisager une grossesse ne devrait pas soulever la crainte de perdre une stabilité professionnelle et financière. Beaucoup de ces femmes soulignent l'angoisse, parfois la culpabilité, d'accueillir leur enfant dans une situation matérielle dégradée mais également le choix pour certaines de ne pouvoir retravailler pour le moment.

En tant que membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, je suis particulièrement sensibilisée à cette situation qui précarise les femmes et creuse d'autant plus les inégalités sociétales envers elles.

Soucieuse de leur apporter mon soutien, j'attire votre attention sur la nécessité de reconsidérer les modalités de cette indemnité afin qu'elle leur garantisse une situation financière digne afin d'accueillir un enfant. Le collectif demande également de pouvoir déclarer l'année 2020 en année blanche, en prenant exemple sur ce qui a été proposé aux intermittents du spectacle.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Marie-Claude VARAILLAS**

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*

mc.varaillass@senat.fr - 06 33 36 06 85